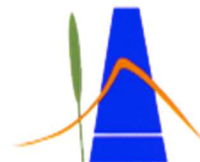




MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DU-TERTRE



Note de présentation brève et synthétique (L. 2313-1, L. 3313-1 du Code des Collectivités territoriales)

L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif (C.A.) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Comptable public dépendant de la Direction des Finances.

1 - Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population

1.1 – Le contexte international

Le contexte géopolitique international actuel est marqué par une transformation profonde et durable des équilibres mondiaux. Le système international évolue vers une configuration multipolaire, caractérisée par la coexistence de plusieurs pôles de puissance sans leadership global clairement établi. Cette recomposition accroît l'instabilité internationale, favorise la multiplication des tensions régionales et entraîne un retour affirmé des rapports de force, tandis que les mécanismes traditionnels de coopération multilatérale montrent des limites croissantes face à des crises de plus en plus complexes.

Dans ce cadre, les États-Unis conservent une position centrale en tant que première puissance militaire et acteur économique majeur, mais leur influence s'exerce désormais dans un environnement plus concurrentiel.

La Chine s'impose comme l'un de ces acteurs structurants. Sa croissance économique, sa capacité d'investissement mondiale, la modernisation de ses forces armées et son activisme diplomatique modifient durablement les équilibres géopolitiques, en particulier en Asie.

La rivalité sino-américaine structure désormais une large part des relations internationales.

Pour l'Union européenne, cette recomposition des rapports de force constitue un enjeu stratégique majeur. La guerre en Ukraine a renforcé la prise de conscience des vulnérabilités européennes en matière de sécurité, de défense et d'énergie. Elle a accéléré les efforts de coopération militaire, de réindustrialisation et de sécurisation des chaînes d'approvisionnement, tout en alimentant la réflexion sur l'autonomie stratégique européenne dans un cadre d'alliances maintenues.

Parallèlement, plusieurs puissances régionales et émergentes – telles que l'Inde, la Turquie, le Brésil, l'Arabie saoudite, l'Iran ou l'Indonésie – affirment des politiques étrangères pragmatiques, fondées sur la diversification des partenariats. Cette évolution contribue à un système international plus fragmenté, reposant sur des coopérations à géométrie variable plutôt que sur des logiques d'alignement strict.

Les tensions régionales demeurent fortes, notamment au Moyen-Orient, où rivalités politiques, enjeux sécuritaires et questions énergétiques se combinent, malgré certaines tentatives de recomposition diplomatique.

L'Afrique occupe également une place croissante dans les équilibres mondiaux, du fait de ses ressources, de son potentiel démographique et de ses enjeux sécuritaires, devenant un espace central de concurrence entre acteurs internationaux.

Enfin, des enjeux transversaux redéfinissent les rapports de dépendance entre États. La transition énergétique, la sécurisation des ressources critiques, la compétition technologique (numérique, intelligence artificielle, cyberspace, espace) et le changement climatique s'imposent comme des facteurs structurants de la puissance et de la stabilité internationale. Dans ce contexte, le multilatéralisme apparaît fragilisé, laissant place à des formes de coopération plus ciblées et pragmatiques.

L'ensemble de ces évolutions dessine un environnement international complexe, instable et fortement interdépendant, appelant les décideurs publics à adopter une approche globale, anticipatrice et intégrée des enjeux géopolitiques et stratégiques.

La croissance économique mondiale en 2026 devrait rester **modérée mais relativement stable**, avec un rythme qui oscille autour de **+3,3 %** selon les dernières projections du FMI, légèrement supérieur aux prévisions antérieures.

Il est à noter que le *niveau de croissance mondiale reste bien inférieur à la moyenne historique pré-COVID ($\approx +3,5-4\%$), ce qui indique une économie mondiale qui peine à retrouver un dynamisme durable.*

Le FMI a produit une mise à jour de ses perspectives de l'économie mondiale en Janvier 2026. En voici, une synthèse.

Perspectives de Croissance Économique Mondiale

- La croissance mondiale est prévue à 3,3 % en 2026 et 3,2 % en 2027, stable par rapport à 2025.
- Les prévisions pour 2026 ont été révisées à la hausse de 0,2 point de pourcentage.
- L'inflation mondiale devrait ralentir, passant de 4,1 % en 2025 à 3,8 % en 2026.

Dynamiques de Croissance par Région

- Les États-Unis devraient connaître une croissance de 2,4 % en 2026, soutenue par des politiques budgétaires.
- La zone euro devrait rester stable à 1,3 % en 2026, avec des résultats variés selon les pays.
- La croissance en Chine est révisée à 4,5 % en 2026, grâce à des mesures de relance.

Forces Divergentes Affectant l'Économie

- Les tensions commerciales sont atténuées mais persistent, notamment entre les États-Unis et la Chine.
- Les investissements en nouvelles technologies, comme l'IA, soutiennent la croissance, surtout en Amérique du Nord et en Asie.
- Les conditions financières restent accommodantes malgré une volatilité accrue.

Risques Économiques et Incertitudes

- Les risques pesant sur les perspectives économiques sont globalement orientés à la baisse.
- Une correction brutale des marchés financiers pourrait survenir si les attentes concernant l'IA ne se réalisent pas.
- Les tensions géopolitiques et politiques pourraient engendrer de nouvelles incertitudes économiques.

Inflation et Tendances des Prix

- L'inflation mondiale devrait descendre à 3,8 % en 2026, avec des divergences entre les États-Unis et d'autres régions.
- Les États-Unis devraient voir l'inflation revenir à 2 % d'ici 2027, tandis que la zone euro devrait se stabiliser autour de 2 %.
- Les prix des matières premières, notamment l'énergie, devraient baisser en raison d'une demande mondiale atone.
-

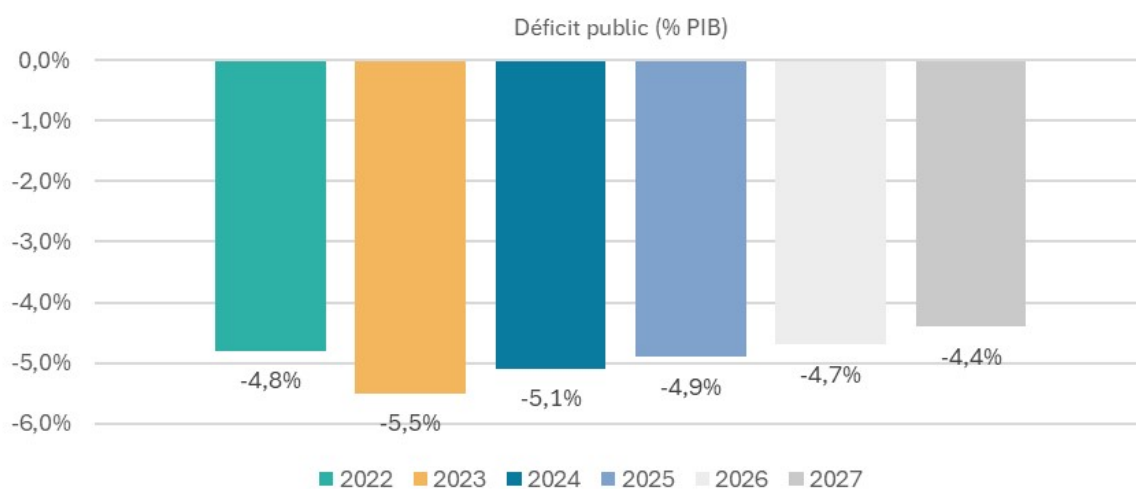
Politique Monétaire et Stabilité des Prix

- Les banques centrales doivent adapter leur politique monétaire pour maintenir la stabilité des prix.
- En cas d'inflation élevée, une approche prudente est nécessaire.
- Les décideurs doivent équilibrer entre croissance et inflation en cas de chocs d'offre.
- Importance de la clarté et de la cohérence dans la communication des banques centrales.
- Les États-Unis prévoient une croissance de 2,8 %.

1.2 - Le contexte national

Les efforts de redressement engagés par l'État depuis la sortie des crises successives se traduit par un redressement progressif des comptes publics.

Cette diminution reste toutefois lente et fragile, fortement dépendante du contexte macroéconomique et des hypothèses de croissance.



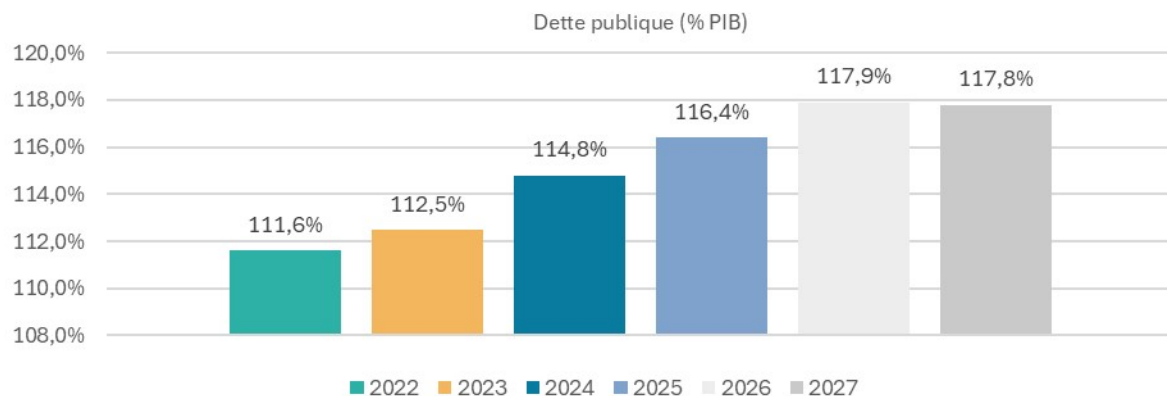
La persistance d'un déficit structurel élevé limite la capacité de l'État à reconstituer des marges de manœuvre budgétaires durables. Dans ce contexte, toute dégradation conjoncturelle (ralentissement économique, hausse des charges financières) est susceptible de remettre en cause la trajectoire affichée.

Cette situation explique notamment, et au-delà de la difficile réelle décentralisation, la prudence accrue de l'État dans l'évolution des concours financiers aux collectivités.

Évolution de la dette publique

La dette publique atteint un niveau historiquement élevé. Cette dynamique résulte de l'accumulation des déficits passés, mais aussi du recours massif à l'emprunt pour faire face aux chocs économiques récents.

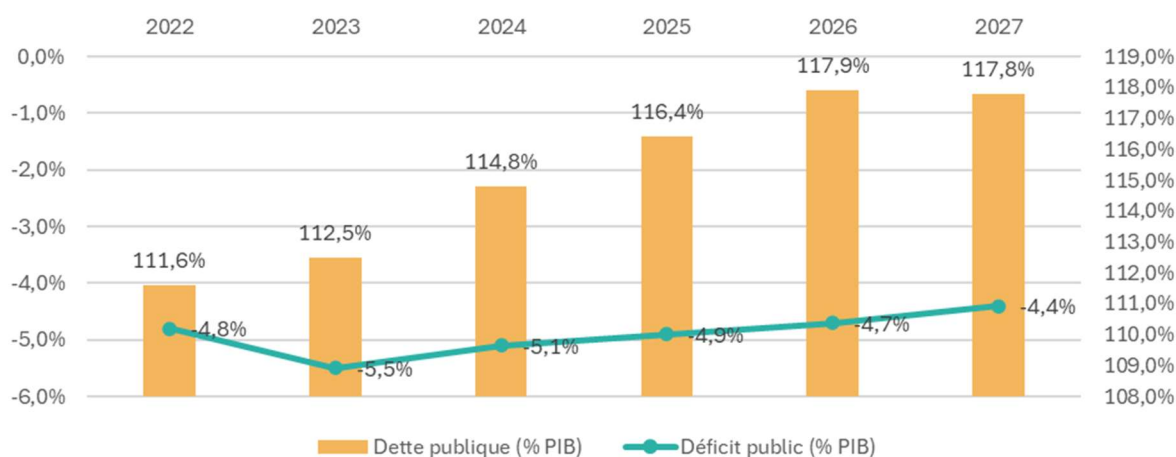
Malgré la réduction progressive du déficit, le stock de dette continue d'augmenter, illustrant un effet d'inertie budgétaire important. Le poids croissant de la dette accroît la sensibilité des finances publiques aux variations des taux d'intérêt.



À moyen terme, cette situation renforce les contraintes pesant sur la dépense publique et limite les capacités d'intervention de l'État.

Évolution de la dette publique vs déficit public

La comparaison entre dette et déficit met en évidence un décalage structurel entre le flux annuel de déséquilibre budgétaire et le stock de dette accumulé.

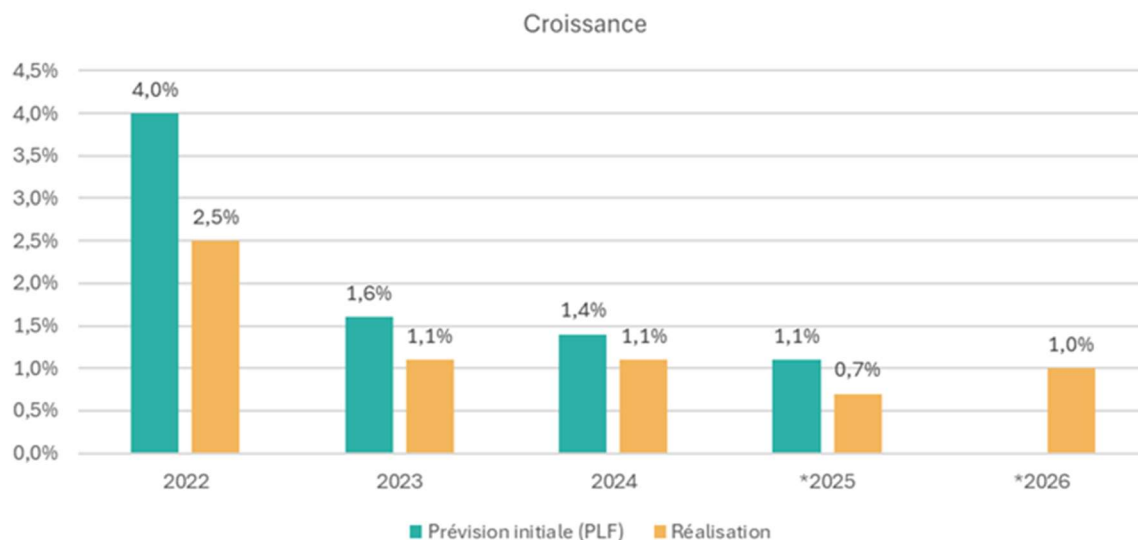


Même en période de réduction du déficit, la dette poursuit sa progression, traduisant l'insuffisance du redressement pour stabiliser l'endettement. Cette configuration confirme que l'amélioration du solde public, bien que nécessaire, n'est pas suffisante à court terme pour infléchir la trajectoire de la dette. Elle implique une contrainte durable sur les finances publiques nationales.

Pour les collectivités, cela se traduit par une absence de dynamique haussière des dotations et par le recours accru à des mécanismes ciblés ou conditionnés.

Évolution de la croissance

Le graphique de croissance économique fait apparaître une évolution heurtée, marquée par des phases de reprise et de ralentissement successives. Cette instabilité reflète un environnement économique encore incertain, influencé par les tensions géopolitiques, les conditions financières et l'évolution de la demande intérieure.

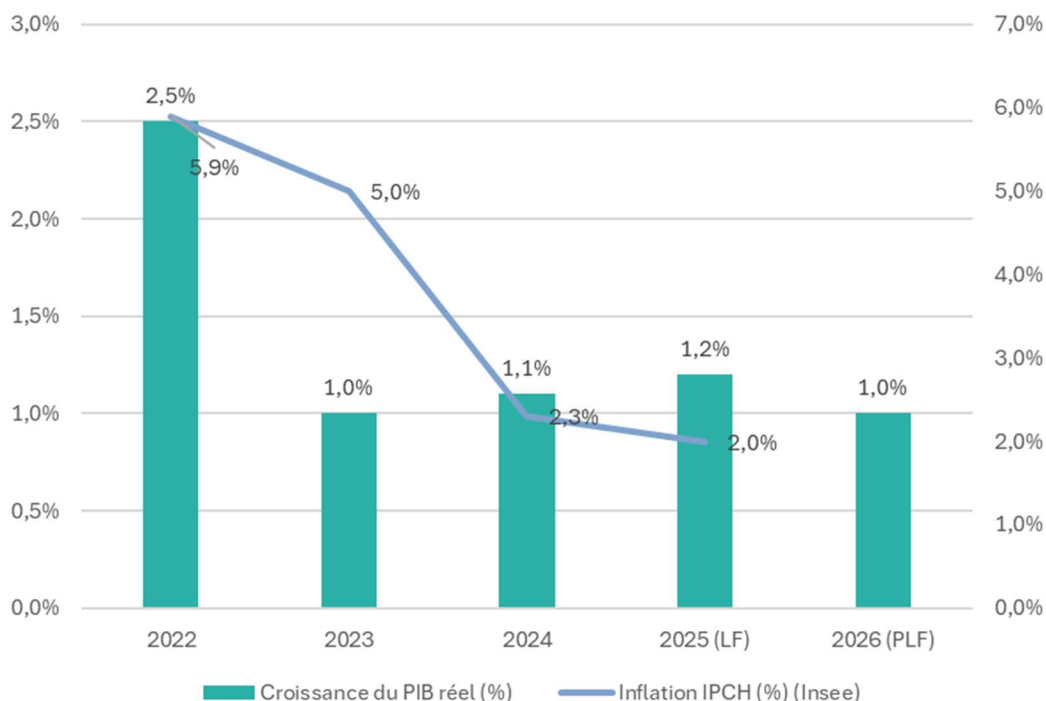


La croissance observée demeure globalement modérée et insuffisante pour générer un effet d'entraînement fort sur les recettes publiques. Dans ce contexte, la capacité de l'État à dégager des ressources nouvelles reste limitée. Cette situation incite à une gestion prudente et réaliste des perspectives budgétaires à moyen terme.

Comparaison croissance et inflation

La comparaison entre croissance et inflation met en évidence une période de tension sur le pouvoir d'achat et les équilibres économiques.

L'inflation a progressé plus rapidement que la croissance, traduisant un contexte de renchérissement généralisé des coûts. Cette situation pèse à la fois sur les ménages, les entreprises et les finances publiques.



Pour les administrations publiques, l'augmentation des dépenses contraintes n'est que partiellement compensée par la dynamique des recettes. Ce décalage contribue à rigidifier les budgets et renforce la nécessité d'arbitrages financiers rigoureux, notamment pour les collectivités locales.

LE PLF 2026 ET SES IMPACTS POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

Le PLF 2026 s'inscrit dans une phase de désinflation, un ralentissement de la hausse des prix sans basculement en déflation, combinée à une croissance modérée autour de 1 %. Cette configuration apaise partiellement les coûts, mais freine la dynamique des recettes fiscales locales.

Ce tandem traduit une stabilisation lente de l'économie, où les tensions sur les prix s'atténuent, mais les marges de croissance demeurent faibles. Pour les collectivités, cette situation se traduit par une accalmie partielle sur les coûts, mais peu de relais de recettes nouvelles : la croissance atone freine la progression de la fiscalité et des transferts.

Ce cadre macroéconomique, s'il stabilise l'environnement budgétaire, n'offre aucune marge nouvelle pour les finances locales, la croissance très modérée neutralisant les effets positifs de la désinflation.

Cette faible dynamique économique limite la progression naturelle des recettes et contraint les collectivités à affiner leurs prévisions, renforcer le suivi budgétaire et optimiser leurs leviers de recettes pour préserver leurs marges de manœuvre financières.

Après avoir suspendu les débats du projet de loi de finances pour 2026, en invoquant notamment la forte baisse de dotation globale de fonctionnement des collectivités locales adoptée par les députés en séance publique, le Premier ministre, Monsieur Lecornu, a décidé de recourir au 49.3, pour tenter de faire adopter le projet de loi de finances pour 2026.

Mardi 20 janvier, à la tribune de l'Assemblée nationale, il a justifié sa stratégie en considérant que « *les choses sont désormais bloquées, et le texte n'est plus votable* ».

Un projet de loi qui se précise au fur et à mesure

A la date de rédaction de ce ROB, le gouvernement a engagé sa responsabilité sur un projet de loi en grande partie connu.

La ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, Françoise Gatel, avait déjà égrené plusieurs arbitrages, lors de la séance de Questions au gouvernement, le mardi 20 janvier.

En préambule, elle a revendiqué que pour le gouvernement, « *les collectivités ne seront jamais une variable d'ajustement [et elles] ne sont, en aucun cas, responsables du déficit* ». Une façon de cajoler les collectivités qui seront tout de même soumises à une contrainte.

Ainsi, la DGF sera bien stabilisée à 27,4 milliards d'euros, a indiqué Françoise Gatel, alors que les députés avaient adopté une baisse de 4,9 milliards d'euros de celle-ci la semaine précédente.

Quant aux variables d'ajustements, elles reviennent à leur niveau initial, 527 millions d'euros, alors que les sénateurs avaient choisi de minorer la baisse pour les régions.

Françoise Gatel a par ailleurs confirmé la décision du gouvernement de porter le fonds de sauvegarde des départements à 600 millions d'euros.

Sur le FCTVA, le gouvernement intègre dans sa copie un amendement de Philippe Juvin, rapporteur général du budget, qui confirme le maintien, dans l'assiette du FCTVA, des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux et à la fourniture de services informatiques, proposé par le Sénat, mais qui supprime « *l'ajout du Sénat visant à rendre éligibles au FCTVA les dépenses effectuées dans le cadre d'opérations réalisées en régie, qui apparaît inapplicable* ». Ce sera un élément à suivre pour la ville de Sarcelles.

TLV et THLV : la fusion, c'est oui !

Après plusieurs années de demandes en ce sens, le gouvernement a choisi de procéder à la « simplification de la fiscalité applicable aux logements vacants ». Ainsi, il fusionne la taxe sur les logements vacants (TLV) en zone tendue et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en zone non tendue, en une seule imposition : la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH), distincte de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Pour le gouvernement, cette taxe *« renforcera les outils à la disposition des collectivités territoriales pour conduire une politique de lutte contre les logements vacants, dans l'objectif de remise sur le marché de logements inoccupés et de zéro artificialisation nette des sols, en cohérence avec les compétences des communes et de leurs groupements en matière d'aménagement et d'urbanisme »*.

Par ailleurs, le gouvernement maintient les différentes dispositions visant à sécuriser le versement de la taxe d'aménagement aux collectivités, introduites par les sénateurs Isabelle Briquet et Stéphane Sautarel, lesquels avaient conduit une mission flash à ce sujet.

Il propose néanmoins plusieurs amendements, notamment les mesures pouvant être défavorables aux redevables.

Enfin, alors qu'un prélèvement sur recettes visant à verser aux collectivités une avance afin de compenser les retards de versement de la taxe d'aménagement, le gouvernement a choisi de supprimer cette disposition, mais il détaille, dans l'exposé des motifs de son amendement, que l'exécutif *« demeure pleinement engagé à ce que les dysfonctionnements rencontrés sur les retards de dossiers qui ont pu conduire à des retards de versements soient résolus selon un plan d'action volontariste, et que le processus soit rendu plus fiable et lisible pour les élus »*.

Le PSR VLEI sont fusionnés

Sur le Dilico, qui n'est situé qu'en deuxième partie du texte, la ministre François Gatel a précisé qu'une partie du dispositif de lissage des ressources fiscales des collectivités 2025 sera bien restituée « dès le mois d'avril et sans conditions » aux collectivités. Concernant le Dilico 2026, le choix de l'exécutif reste imprécis.

Alors que le Sénat avait choisi de l'abaisser à 890 millions d'euros, en exonérant les communes, certaines d'entre elles pourraient être réintégrées dans le dispositif, pour un montant compris entre 50 et 100 millions d'euros au total.

La ville de Sarcelles n'est pas concernée mais la Communauté d'agglomération est fortement contributrice. Une réflexion sera engagée pour améliorer le coefficient d'intégration fiscale (CIF) dans une démarche collective et constructive.

La mesure controversée de baisse de la compensation de la réduction des valeurs locatives des locaux industriels (PSR VLEI), reste bien en place. Le niveau retenu par le gouvernement est bien celui du Sénat, qui avait proposé une baisse de 19,3 %, quand le gouvernement, dans le texte initial, prévoyait une réduction de 25 %. Le gouvernement a choisi d'intégrer un amendement modifiant la valeur de référence retenue pour le calcul du montant de la minoration soumise au plafond, en prenant comme valeur la compensation qui aurait été versée à 100% au titre de l'année N, et non la compensation effectivement versée au titre de l'année N-1.

Des « dernières discussions restent à conduire »

Du côté du fonds vert, Sébastien Lecornu a indiqué lors de son allocution du 16 janvier qu'il augmenterait de nouveau. Dans un entretien à Ouest-France, la ministre des comptes publics Amélie de Montchalin a précisé que la hausse serait de 200 millions d'euros.

Reste à savoir s'il s'agit d'une augmentation par rapport au 1,15 Md€ en autorisation d'engagement (AE) en 2025, ou par rapport aux 650 millions d'euros prévus dans la copie initiale du gouvernement.

Pour Françoise Gatel, il y a bien « *un ensemble de dispositions qui sécurisent les capacités de fonctionnement des collectivités* », mais des « *dernières discussions restent à conduire* » au sujet des collectivités.

IDF mobilités, valeurs locatives : d'autres dispositions retenues dans la partie recettes

Le gouvernement a intégré un certain nombre de nouvelles dispositions dans la partie recettes du texte, ou est revenu sur des décisions prises par les sénateurs. On peut ainsi noter :

- Le retour du dispositif fiscal prévu par l'article 15 du projet de loi de finances initial de manière à sécuriser les ressources financières d'Île-de-France Mobilités (IDFM), avec une disposition transitoire pour 2026 compte tenu que le budget ne sera adopté qu'en cours d'année ;
- Alors que le Sénat avait mis un coup de pression afin de mettre en œuvre dès cette année la révision des valeurs locatives, notamment après la polémique sur la taxe foncière de l'automne dernier, le gouvernement a choisi de rétablir l'article 27 dans la rédaction que le gouvernement a retenue en première partie du présent projet de loi de finances.

Le report d'un an de l'intégration de cette actualisation « *est justifié afin de s'assurer de l'efficacité et de la bonne mise en œuvre des nouveaux mécanismes atténuateurs* ». Ainsi, l'intégration de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels dans les bases d'imposition est reportée de 2026 à 2027, et le calendrier de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH) est « adapté » et reportée de trois ans.

Un cadre budgétaire stabilisé, mais une contrainte renforcée sur les marges de manœuvre locales

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 (PLF 2026) s'inscrit dans une logique de redressement progressif des finances publiques nationales. L'objectif affiché est de réduire le déficit public tout en stabilisant la dette, dans un contexte économique caractérisé par une croissance modérée et une inflation maîtrisée.

Pour les collectivités territoriales, le PLF 2026 confirme une tendance de fond : les concours financiers de l'État sont stabilisés, mais leur dynamique est contenue, et les dispositifs de régulation financière sont renforcés.

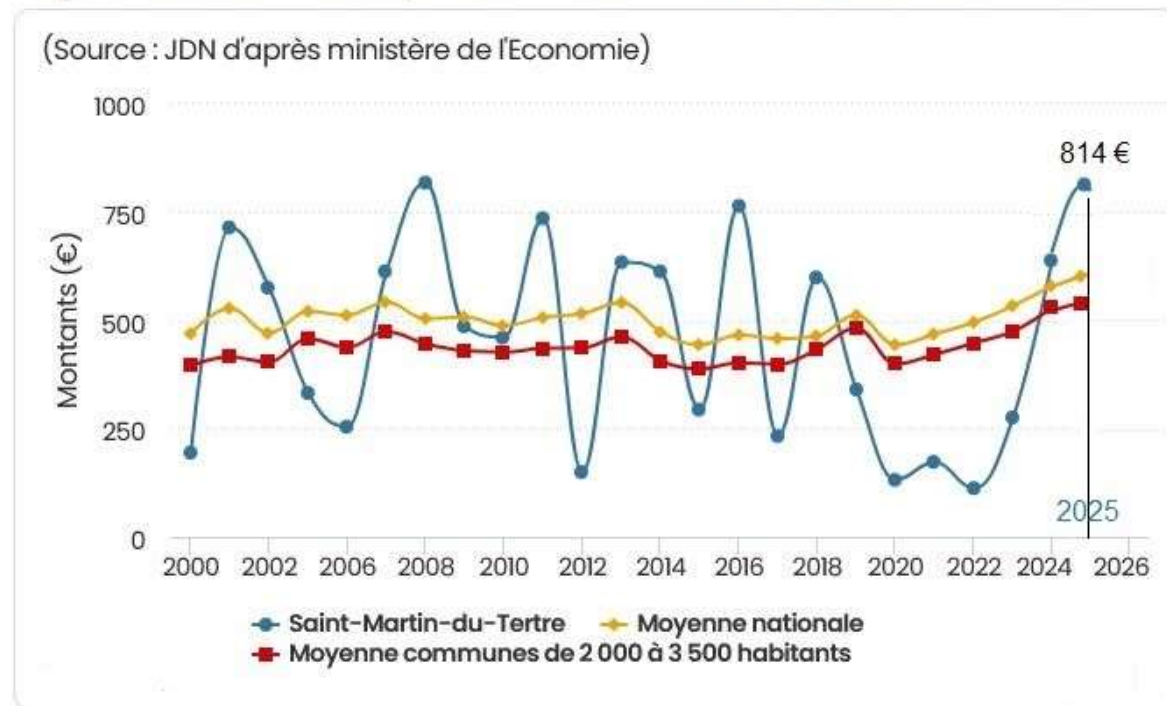
Dans un contexte de charges structurelles en hausse (masse salariale, énergie, entretien du patrimoine), cette stabilité équivaut, en pratique, à une contrainte accrue sur les budgets locaux.

2. - Les perspectives budgétaires de Saint-Martin-du-Tertre

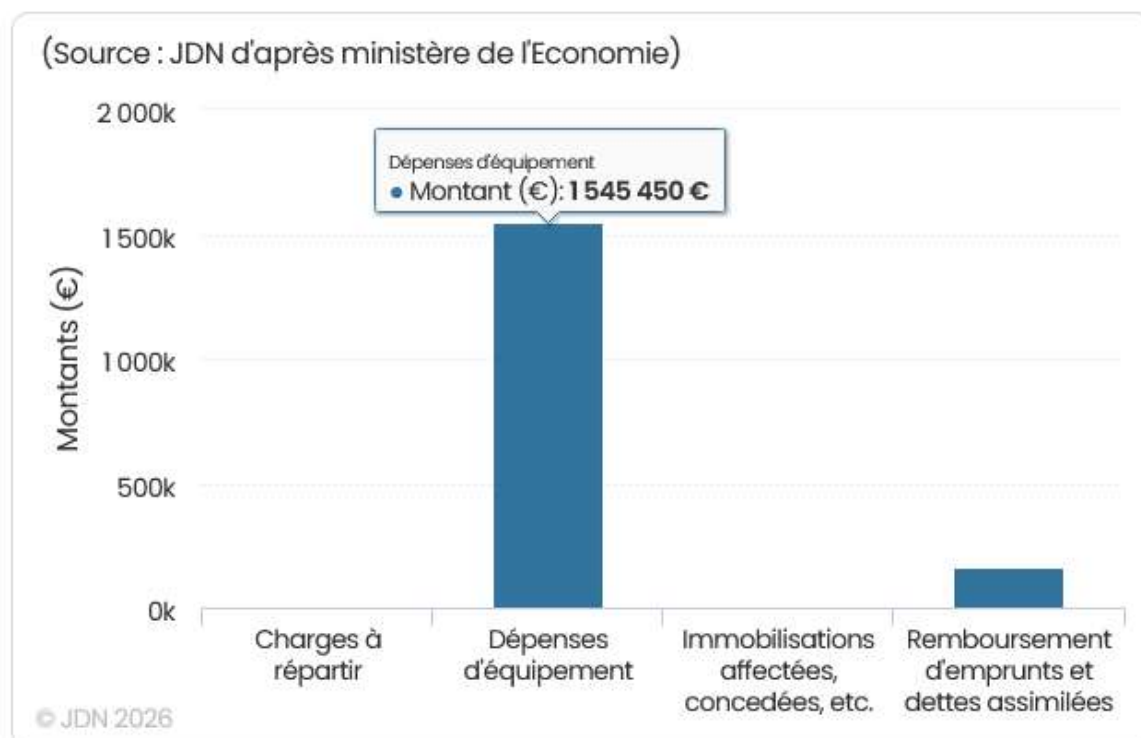
2.1 – Les orientations budgétaires de la ville de Saint-Martin-du-Tertre

Après une période intensive de constructions ou d'extensions d'équipements communaux, l'année 2026 marquera une transition. Tout d'abord, les échéances électorales impliqueront une prudence et une limitation des projets nouveaux, puis, à partir du mois d'avril, une réflexion devra être mise en place pour les futurs projets du mandat.

Emplois d'investissement par habitant de Saint-Martin-du-Tertre



Emplois d'investissement de Saint-Martin-du-Tertre en 2024



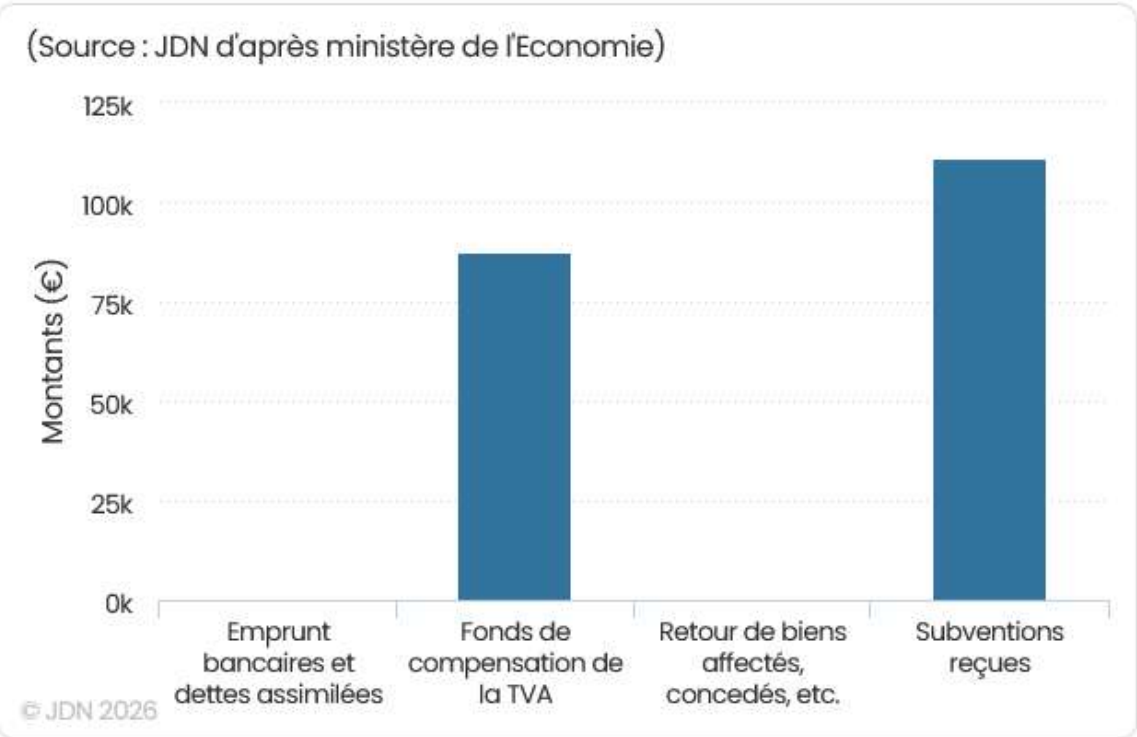
Emplois d'investissement de Saint-Martin-du-Tertre en 2024**

	Montant	Montant par habitant	Moyenne communes de 2 000 à 3 500 habitants
Total des emplois d'investissement	1 712 470 €	638 €	1 381 916 €
Dépenses d'équipement	1 545 450 €	575 €	1 109 672 €
Remboursement d'emprunts et dettes	163 760 €	61 €	190 872 €
Charges à répartir	0 €	0 €	0 €
Immobilisations affectées, concédées	0 €	0 €	22 €

** La somme des dépenses d'équipement, des remboursements d'emprunts, des charges à répartir et des immobilisations affectées ne correspond pas au total des emplois d'investissement.

En 2024 et en 2025, la commune a obtenu un bon niveau de ressources liées à des subventions d'investissement issues de nos différents partenaires (Etat, Conseil régional d'Ile-de-France, Conseil départemental du Val d'Oise et Caisse d'allocations familiales du Val d'Oise. Toutefois, l'année 2026 sera marquée par un fléchissement de ces subventions. Il reste en effet les restes à réaliser de recettes à hauteur d'environ 560 000 €. En revanche, les perspectives, au-delà de l'année 2026, sont moroses avec des difficultés financières des partenaires : Conseil régional, départemental...

Répartition des ressources d'investissement de Saint-Martin-du-Tertre en 2024



Il est probable que la politique communale future soit de maintenir un haut niveau de services publics de proximité et de s'atteler aux enjeux principaux pour :

- répondre aux besoins de cohésion sociale, de solidarité et de sécurité ;
- entretenir et moderniser un patrimoine public important ;
- poursuivre des investissements structurants utiles au territoire ;
- tout en sécurisant ses équilibres financiers.

L'élaboration du budget primitif 2026 de la Ville de Saint-Martin-du-Tertre s'inscrit dans un contexte institutionnel qui continue d'être incertain.

Les dépenses de fonctionnement, tout particulièrement une hausse soudaine et non concertée des cotisations sociales à partir de 2025 (et pour plusieurs années), aura un impact pour plus de plus de 65 000 € sur la masse salariale de notre commune en 2026. Cette politique soudaine d'austérité devrait se poursuivre sur les prochaines années. La masse salariale constitue la principale dépense budgétaire du budget de fonctionnement de la ville. Pourtant, les compétences dévolues à l'échelon communal n'ont jamais cessé de croître depuis des années.

Produits de fonctionnement de Saint-Martin-du-Tertre en 2024*

	Montant	Montant par habitant	Moyenne communes de 2 000 à 3 500 habitants
Total des produits de fonctionnement	2 892 940 €	1 077 €	2 931 214 €
Impôts locaux	1 395 930 €	520 €	1 280 003 €
Autres impôts et taxes	145 700 €	54 €	178 244 €
Dotation globale de fonctionnement	574 370 €	214 €	421 321 €

* La somme des impôts, des taxes et de la dotation globale de fonctionnement ne correspond pas au total des produits de fonctionnement.

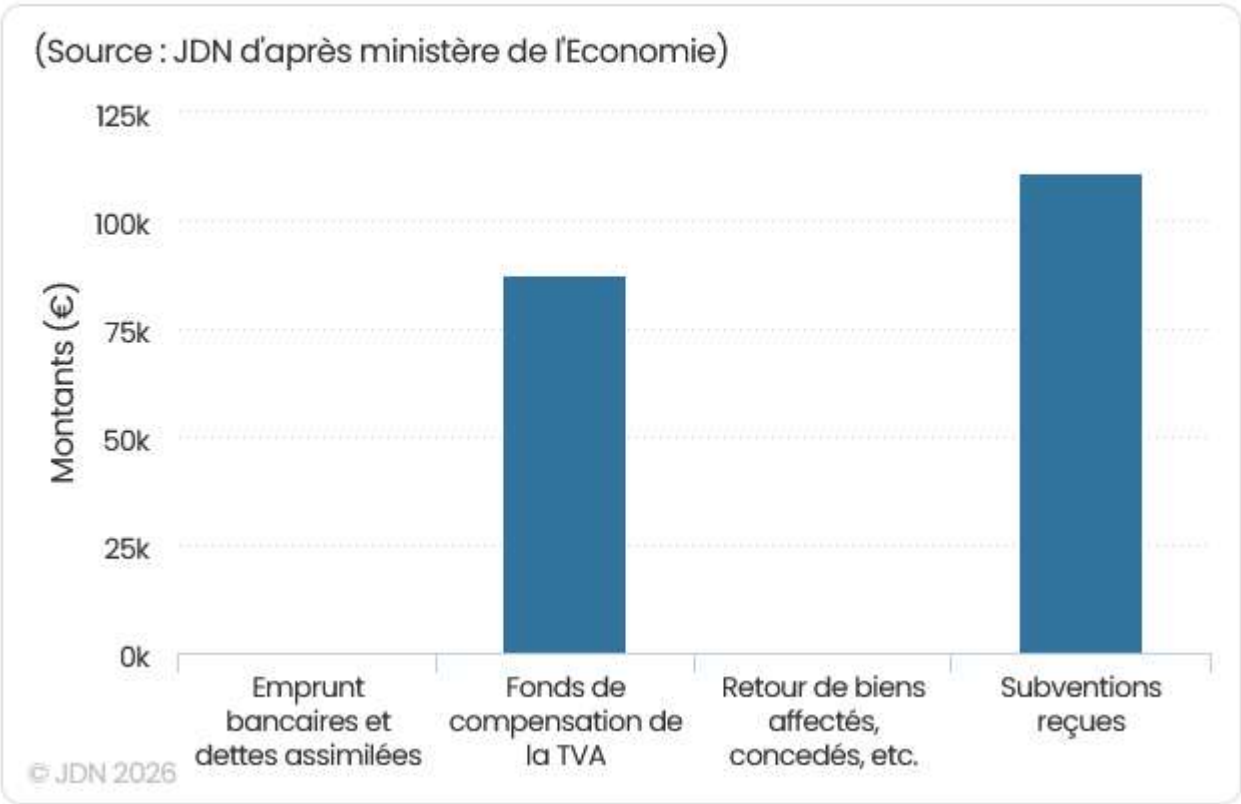
Les recettes de fonctionnement ne sont pas dynamiques. Les contraintes budgétaires ont commencé à être plus fortes et les perspectives sont moroses.

Les impôts sur les ménages de Saint-Martin-du-Tertre

	Montant	Montant par habitant	Moyenne communes de 2 000 à 3 500 habitants
Taxe d'habitation	44 780 €	17 €	100 400 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	969 850 €	361 €	1 237 309 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36 740 €	14 €	51 615 €
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 880 €	1 €	200 €

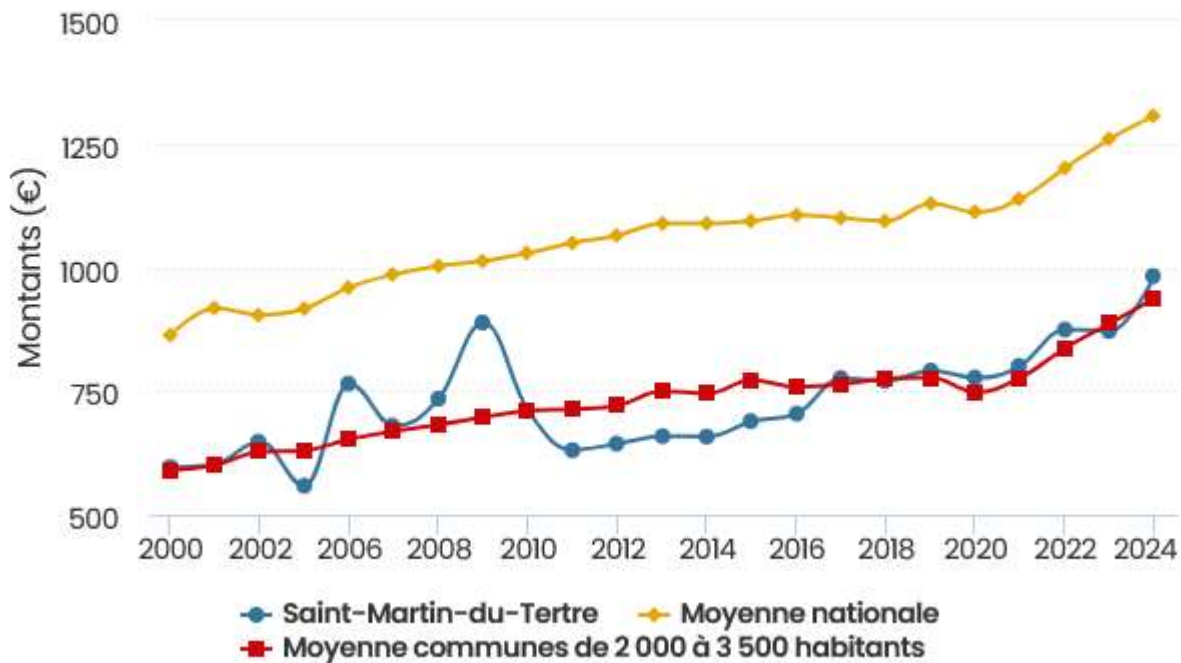
Les recettes issues des impôts locaux sont très stables, depuis des années.

Répartition des ressources d'investissement de Saint-Martin-du-Tertre en 2024



Charges de fonctionnement par habitant de Saint-Martin-du-Tertre

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



© JDN 2026

L'endettement :

La ville de Saint-Martin-du-Tertre reste une commune peu endettée.

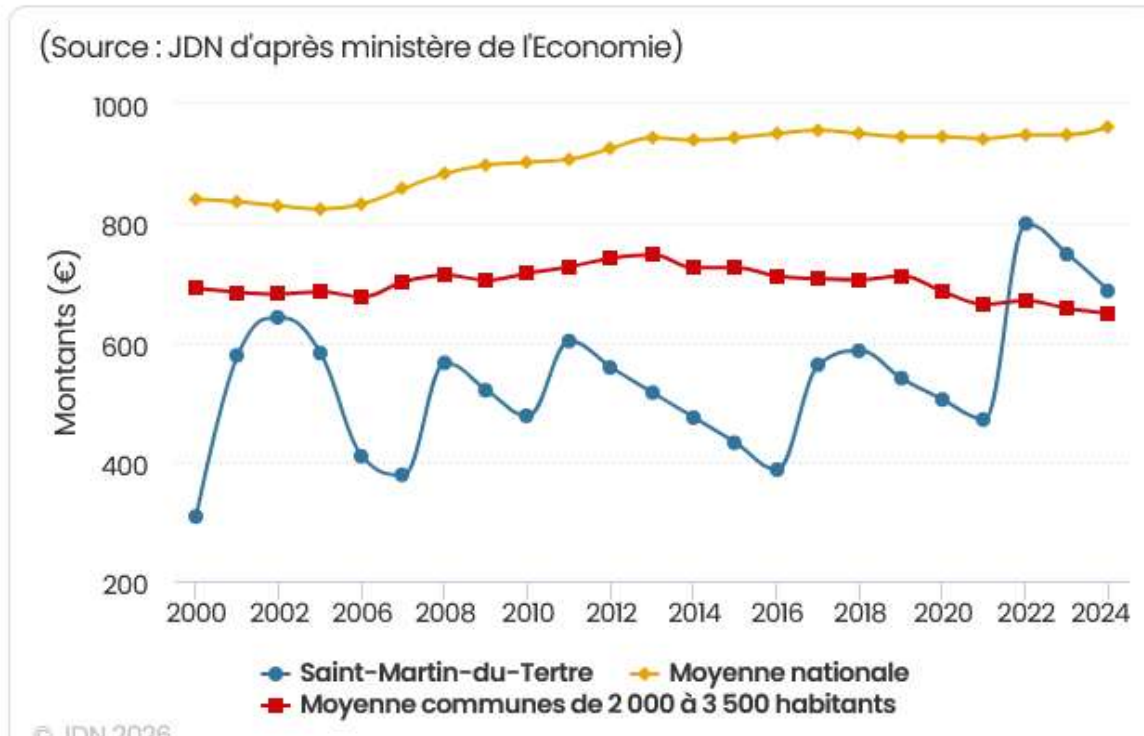
La ville a contracté 10 prêts (dont 1 pour le budget Assainissement) :

▼ Budget	▼ N° contrat	Code	▼ Désignation	Date d'obtention	Montant du contrat	Capital emprunté
1 - Mairie de St ...	00002970459	00002970459	TRAVAUX INVESTISSEMENT 2022	25/03/2022	900 000,00 €	900 000,00 €
1 - Mairie de St ...	00004269767	00004269767	TRAVAUX INVESTISSEMENT 450000	14/11/2025	450 000,00 €	450 000,00 €
1 - Mairie de St ...	00004273053	00004273053	TRAVAUX INVESTISSEMENT 270000	14/11/2025	270 000,00 €	270 000,00 €
1 - Mairie de St ...	1057374	1057374	EMPRUNT INVESTISSEMENT 2017	25/04/2017	300 000,00 €	300 000,00 €
1 - Mairie de St ...	1102717	1102717	PRET OPERATION RESIDENCE DU CORDONNIER	26/11/2007	580 000,00 €	578 946,00 €
1 - Mairie de St ...	5155075	5155075	SALLE JACQUES PREVERT	08/11/2016	276 457,00 €	276 457,00 €
1 - Mairie de St ...	5155082	5155082	REHABILITATION FOYER COMMUNAL	08/11/2016	100 089,00 €	100 089,00 €
1 - Mairie de St ...	5157082	5157082	REABILITATION DE LA BIBLIOTHEQUE	08/11/2016	132 454,00 €	132 454,00 €
1 - Mairie de St ...	60307107643	6030710643	CONSTRUCTION DU PARKING RUE G.PERI	07/03/2011	450 000,00 €	450 000,00 €
4 - Asst St Marti...	10307881/01	10307881/01	MODERNISATION DE LA STEP FILLIERE BOUE	21/12/2011	124 750,00 €	124 750,00 €

L'un de ces emprunts N° 00004269767 (travaux d'investissement de 450 000 €), sera remboursé dès cette année. Ce prêt était destiné à payer les travaux des bâtiments, en attendant le paiement effectif des subventions.

L'encours de la dette par habitant est de 696,13 € en 2024. Il s'est accru en 2025 à hauteur de 861 € et chutera en fin d'année 2026 à 634 €

Dette par habitant de Saint-Martin-du-Tertre



L'endettement de la Ville de Saint-Martin-du-Tertre reste modéré, par rapport à la strate des communes équivalentes et encore plus en comparaison avec la situation nationale.

2.5 - La fiscalité locale

L'évolution du produit des impôts directs résulte de la variation de deux éléments : la base et le taux. La réévaluation des bases d'imposition est un facteur important pour les recettes fiscales de la collectivité.

L'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI) prévoit, depuis 2018, que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement indexée sur la variation, lorsqu'elle est positive, constatée sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH).

La revalorisation devrait être de l'ordre d'environ + 2,1 %.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2026, il est proposé de prendre en compte les mêmes bases fiscales qu'en 2025, par prudence et faute de notification :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit attendu 2026
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 940 000	33,68	99,27	2 940 000	990 192
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	34 000	110,00	153,10	34 000	37 400
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	189 500	21,00	57,61	189 500	39 795
Cotisation foncière des entreprises	168 000	20,00	49,84	168 000	33 760
				Total	1 101 147

3. – Le budget de la commune

Orientations budgétaires de 2026

En matière de dépenses de fonctionnement, l'année 2026 sera, une année identique aux années précédentes : la **recherche constante d'économie en maintenant un bon niveau de services publics**.

A Saint-Martin-du-Tertre, cette situation se traduit par :

- une légère baisse des dépenses de fonctionnement (de 3 359 180,08 € en 2025 à 3 285 339,84 € en 2026), notamment avec un effort de réduction des dépenses en chapitre 011 (- 191 726,02 €) et une hausse modérée des dépenses en chapitre 012 (+ 65 343,66 €) à cause de l'augmentation des charges patronales.

En dépenses d'investissement, il est proposé notamment :

Le paiement des restes à réaliser de dépenses, à hauteur de 317 630,04 €, comprenant notamment :

- Solde des travaux d'extension du centre de loisirs (186 976,55 € TTC),
- Aménagement du poste de police (51 255,09 € TTC),
- Travaux du logement d'urgence (22 243,88 € TTC),
- Achats de mobiliers pour les nouveaux équipements (30 855,07 € TTC),
- Achats d'un matériel technique (14 076,71 €),
- L'aménagement extérieur (plantation d'arbres et d'arbustes (3 822,67 €)

A cela se rajoute :

- le projet initié en 2024 concernant la création d'un îlot de fraîcheur et de désimperméabilisation de la cour élémentaire Langevin Wallon, dont le coût est estimé à 448 183,04 € TTC.
- Le renouvellement d'un véhicule (40 800 €).
- La possibilité de modifier la production de chaleur à l'école élémentaire Langevin Wallon afin d'avoir un système de chauffage plus économique et plus respectueux de l'environnement (36 000 € pour l'étude et les premiers travaux).
- Une mise aux normes de la micro-crèche afin de respecter les nouvelles obligations réglementaires (6 000 €).
- Des achats de mobiliers pour les différents bâtiments (26 400 €).
- Le remboursement de l'emprunt à court terme pris en 2025, à cause du décalage entre les dépenses et le versement effectif de certaines subventions (450 000 €).

En recettes d'investissement, il est proposé notamment :

- Reliquat des subventions pour l'extension du centre de loisirs (61 887,38 € de DETR, 108 320 € du Conseil départemental, 75 606 € de la CAF du Val d'Oise),
- Reliquat des subventions pour la salle polyvalente (85 411 € de DSIL, 59 084,4 € du Conseil régional). Il faut noter qu'une partie des subventions a été déjà perçue sur l'exercice précédent.
- Reliquat des subventions pour la ludothèque (43 727,65 € du Conseil régional, 10 677,86 € du Conseil départemental, 51 329 € de la CAF du Val d'Oise).
- Reliquat des subventions pour l'aménagement du poste de police (19 920,08 € de DETR, 24 776,50 € du Conseil départemental).
- Reliquat des subventions relatives aux travaux du logement d'urgence (6 200 € du Conseil régional et 12 400 € du Conseil départemental).

La commune peut également percevoir les subventions qui ont été notifiées sur le projet de la création d'un îlot de fraîcheur et de désimperméabilisation de la cour élémentaire Langevin Wallon :

- 140 000 € du Conseil régional,
- 77 348,59 € du Conseil départemental,
- 5 703 € de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Ressources et charges des sections de fonctionnement

Certaines charges sont également en augmentation prévisionnelle : charges de personnel et frais assimilés.

Le prix de l'énergie va probablement rester à un niveau élevé, du fait de la situation mondiale, que ce soit sur le contexte politique ou sur le plan économique.

La Ville de Saint-Martin-du-Tertre devra donc toujours être prudente face à ces augmentations (coût de l'électricité, du gaz et des produits pétroliers).

Le résultat de l'année 2025 et les restes à réaliser (RAR 2025)

L'excédent de fonctionnement de l'année 2025 s'établit à :

- excédent de fonctionnement : 741 570,84 €
- excédent d'investissement : 410 469,38 €
- les restes à réaliser en investissement - dépense : 317 630,04 €
- les restes à réaliser en investissement - recettes : 463 403,50 €

Il est proposé d'augmenter le transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement en répartissant le résultat de la section de fonctionnement de cette manière :

- à l'article 002 de la section de fonctionnement, l'excédent reporté d'un montant de 430 770,84 €
- à l'article 1068 de la section d'investissement, le résultat de fonctionnement capitalisé d'un montant de 310 800,00 €

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE – vote et reports			
FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	3 285 339,33	2 854 569,00
	+	+	+
REPORT	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0,00	0,00
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	(si déficit) 0,00	(si excédent) 430 770,84
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 285 339,33	3 285 339,33
INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 499 598,29	943 355,45
	+	+	+
REPORT	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	317 630,04	463 403,50
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	(si solde négatif) 1 116 157,07	(si solde positif) 410 469,38
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 817 228,33	1 817 228,33
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	5 102 568,17	5 102 568,17

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)	30 180,00	0,00	12 000,00	12 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	433 030,40	56 406,52	130 176,63	186 583,15
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	2 167 793,26	261 223,52	571 000,00	832 223,52
Total des dépenses d'équipement		2 631 003,66	317 630,04	713 176,63	1 030 806,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	193 300,00	0,00	616 421,66	616 421,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		363 300,00	0,00	786 421,66	786 421,66
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 994 303,66	317 630,04	1 499 598,29	1 817 228,33
040	Opérations ordre transf. entre sections Opérations	0,00		0,00	0,00
041	patrimoniales	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00
TOTAL		2 994 303,66	317 630,04	1 499 598,29	1 817 228,33

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 817 228,33
---	---------------------

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 262 948,74	0,00	1 071 222,72	1 071 222,72
012	Charges de personnel et frais Assimilés	1 532 056,34	0,00	1 597 400,00	1 597 400,00
014	Atténuations de produits	220 175,00	0,00	220 155,00	220 155,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	300 000,00	0,00	324 093,92	324 093,92
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 315 180,08	0,00	3 212 871,64	3 212 871,64
66	Charges financières	35 000,00	0,00	40 964,34	40 964,34
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi- budgétaires)	8 000,00		7 000,00	7 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 359 180,08	0,00	3 261 835,98	3 261 835,98

023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		23 503,86	23 503,86
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		23 503,86	23 503,86

TOTAL	3 359 180,08	0,00	3 285 339,84	3 285 339,84
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 285 339,84
--	---------------------

4. - Annexes

Effectifs de la collectivité

Les effectifs sont stables.

Le temps effectif de travail est de 1600 heures annuelles auxquelles s'additionnent les 7 heures dues au titre de la journée de solidarité.

Statut	Nombre d'agents	ETP
Titulaire	25	23,86
Non-titulaire	11	10,94
Stagiaire	01	01
Total	37	35,8

5. Le budget du service Assainissement

En ce qui concerne le budget Assainissement, la ville a choisi de recourir à une Délégation de Services Public. Le délégataire est la société SUEZ.

Orientations budgétaires

Le budget de l'Assainissement de la Ville de Saint-Martin-du-Tertre possède un excédent important dans les deux sections (Exploitation et investissement).

En 2024, l'étude pour le chemisage des rues Gabriel Péri et Roger Salengro a été lancée. L'étude a été confiée au bureau INTEGRAL ENVIRONNEMENT.

En 2025, les travaux d'études ont débuté.

En 2026, des inspections complémentaires ont été réalisées sur les rues de Franconville et Léopold Bellan. Les travaux de chemisage devraient être réalisés cette année.

L'étude sur le renouvellement du Schéma Directeur d'Assainissement sera terminée en 2026.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE			
EXPLOITATION			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	445 804,18	80 100,00
+		+	+
REPORT	RESTES À RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0,00	0,00
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	(si déficit) 0,00	(si excédent) 365 704,18
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		445 804,18	445 804,18
INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1064 et 1068)	516 954,46	50 490,33
+		+	+
REPORT	RESTES À RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 466 464,13
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		516 954,46	516 954,46
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		962 758,64	962 758,64

Section d'exploitation – Détail des dépenses, il est proposé :

Chap/art	Libellé	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	TOTAL
011	Charges à caractère général	406 229,85	0,00	406 229,85
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DÉPENSES DE GESTION DES SERVICES		406 229,85	0,00	406 229,85
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00	39 574,23
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		406 229,85	0,00	406 229,85
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	39 574,33	0,00	39 574,33
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE		39 574,33	0,00	39 574,23
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		445 804,18	0,00	445 804,18

+

D002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION CUMULÉES	445 804,18
---	-------------------

Section d'exploitation – Détail des recettes, il est proposé :

Chap/art	Libellé	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	80 100,00	0,00	80 100,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		80 100,00	0,00	80 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		80 100,00	0,00	80 100,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	0,00	20 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		80 100,00	0,00	80 100,00

+

R002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE	365 704,18
--	-------------------

=

TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION CUMULÉES	445 804,18
---	-------------------

Section d'investissement – Détail des dépenses, il est proposé :

	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	11 000,00	0,00	11 000,00
21	Immobilisations corporelles	499 716,96	0,00	499 716,96
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Total des dépenses d'équipement		510 716,96	0.00	510 716,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 237,50	0,00	6 237,50
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		6 237,50	0,00	6 237,50
45...	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des opérations réelles d'investissement		516 954,46	0,00	516 954,46
040	Opération ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00
TOTAL		516 954,46	0,00	516 954,46

D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	516 954,46
---	-------------------

Section d'investissement – Détail des recettes, il est proposé

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	TOTAL
13	Subventions d'investissement	10 916,00	0,00	10 916,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		10 916,00	0,00	10 916,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00

18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	10 916,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opération ordre transfert entre sections	39 574,33	0,00	39 574,33
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	0,00	39 574,33
TOTAL		0,00	0,00	39 574,33

+

R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	466 464,13
--	-------------------

=

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	516 954,33
---	-------------------